

Flash – 50 ans d'insémination artificielle – l'IA hier et aujourd'hui (2<sup>e</sup> partie)

## Le long parcours de l'insémination artificielle



Au début, l'IA suscitait autant de scepticisme que d'intérêt. A l'époque, aucune mesure sanitaire n'interdisait encore l'accès aux halles de monte.

L'envie de pouvoir féconder les animaux «à distance» remonte à la préhistoire. Ce rêve sembla se concrétiser en 1779 déjà, alors que le scientifique italien, Lazzaro Spallanzani, prouva la faisabilité de l'insémination artificielle. Mais ses essais tombèrent rapidement aux oubliettes. Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que les médecins et vétérinaires commencèrent à nouveau à s'intéresser à cette technique. Le déclencheur étaient les maladies vénériennes, qui se transmettaient

**A ses débuts, l'IA était pratiquée surtout comme mesure prophylactique contre les maladies vénériennes.**

lors de la monte naturelle et qui, dans certaines régions, conduisaient à une recrudescence des avortements et à de sérieux problèmes de fécondité.

Le fondateur de l'insémination artificielle (IA) est un vétérinaire russe de St-Petersbourg, du nom de E. Iwanoff. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, il créa les bases nécessaires à l'ap-

plication pratique de l'IA, grâce à ses essais principalement conduits sur les chevaux, mais également sur d'autres espèces animales. Toutefois, en raison de la faible durée de conservation de la semence et de l'absence d'infrastructures, l'IA était encore peu utilisée. Certains pays de l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis introduisirent la méthode d'insémination selon Iwanoff avant la deuxième guerre mondiale – chez les bovins essentiellement. En 1939, des chercheurs du Wisconsin découvrirent que l'adjonction de jaune d'œuf prolongeait la durée de conservation de la semence. Cette découverte se révéla précieuse, car elle améliora considérablement les possibilités de mise en place. Cependant, par rapport à la technologie actuelle, on était toujours très limité dans le temps. A cette époque pionnière, la congélation des paillettes dans l'azote liquide n'était pas encore connue.

Dès 1945 et dans les années soixante notamment, d'importants progrès furent réalisés dans le traitement et la congélation de la semence mais aussi dans sa mise en place. Toutes les conditions étaient réunies pour intégrer l'IA dans les programmes d'élevage modernes.

En Europe, plusieurs organisations furent fondées qui s'occupèrent de l'acquisition des taureaux et de la production, de la distribution, ainsi que de la mise en place de la semence. En de nombreux endroits, organisation d'élevage et organisation d'insémination n'en faisaient qu'une.

En Suisse, les milieux officiels de l'élevage étaient longtemps opposés à l'IA. Néanmoins et par intérêt pour la technique, les facultés vétérinaires suivaient l'évolution et avaient recours à l'IA comme mesure prophylactique contre les maladies vénériennes.

Après qu'un groupe d'experts ait qualifié l'insémination artificielle d'insignifiante pour l'élevage suisse, en 1942, le Département de l'intérieur édicta même une nouvelle Ordonnance sur l'élevage, en 1944, dans laquelle l'IA était pour ainsi dire interdite. Cette décision souleva une opposition au sein des éleveurs progressistes qui suivaient avec intérêt l'évolution de la technique à l'étranger. Puis, la propagation des maladies vénériennes déboucha sur la fondation du centre d'insémination d'Elgg, en 1947, dont le but était de lutter contre les épizooties. En 1948, un deuxième

centre vit le jour à Königsfelden près de Brougg.

La base se fit plus pressante. Dans la Loi sur l'agriculture de 1951, le Conseil fédéral se vit attribuer la possibilité d'édicter des dispositions pour l'exécution de l'IA. Finalement, en 1958, une nouvelle Ordonnance sur l'élevage fut mise en application, dans laquelle l'IA était enfin autorisée, quoi qu'avec certaines restrictions. L'article portant sur l'organisation de l'IA fut mis en vigueur en 1961 seulement. Chaque insémination était soumise à autorisation.

De plus en plus d'éleveurs étaient contre cette procédure. En 1960, la Société de testage et d'insémination du Jura neuchâtelois fut fondée

**En 1779 déjà, un scientifique italien prouva la faisabilité de l'IA.**

dans les montagnes neuchâteloises. Elle exploitait le centre d'insémination «illégal» du Crêt-du-Loche. La même année, agronomes, vétérinaires et éleveurs fondèrent la Communauté suisse de travail pour l'insémination artificielle, dans l'espoir que cette organisation obtienne une concession pour pratiquer l'IA.

Mais le Conseil fédéral ne le vit pas de cet œil. Il ordonna aux quatre Fédérations d'élevage bovin de l'époque de fonder une nouvelle Fédération avec la Communauté de travail et les cantons. C'est ainsi que la Fédération suisse pour l'insémination artificielle (FSIA) vit le jour en décembre 1960. Elle reprit les trois centres d'insémination existants et commença à organiser l'insémination dans le terrain.

*Philippe Bachmann  
Ancien chef de centre  
de Pierrabot, NE*

Dans une série de 10 articles, nous illustrons l'évolution et la transformation de l'insémination artificielle, telles qu'elles sont intervenues au fil du temps. La série entière peut être consultée sous [www.swissgenetics.ch](http://www.swissgenetics.ch).